



Plaidoyer pour un construction circulaire

Le cadre européen

Plaidoyer pour un construction circulaire

Le contexte réglementaire

Les grands textes

Stratégies & plans d'action

- **Green Deal européen** : objectif de neutralité carbone en 2050, avec des implications fortes pour le secteur de la construction (bâtiment = 40 % de la consommation énergétique, 36 % des émissions de CO₂).
- **Plan d'action Économie circulaire (2020)** : axe fort sur la construction, avec des objectifs de durabilité des matériaux, allongement de la durée de vie des bâtiments, déconstruction sélective, traçabilité des produits.

Textes clés

- **Règlement sur les produits de construction (RPC)** : Intégration de nouvelles exigences en matière de performance environnementale. Introduction d'un Passeport numérique des produits (Digital Product Passport).
- **Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)** : Nouvelles exigences sur le carbone incorporé et le cycle de vie complet des bâtiments.
- **Directives "marchés publics"** : Actuellement en cours de révision, ce paquet de directives fait l'objet d'un "position paper" de l'INEC pour y défendre une commande publique plus circulaire.

Plaidoyer pour un construction circulaire

Les propositions

Dimension réglementaire

- **Exiger des indicateurs environnementaux harmonisés** (contenu recyclé, démontabilité, réemploi...).

En France, il existe des bases de données qui permettent d'harmoniser les indicateurs environnementaux lié au secteur de la construction.

- **Rendre obligatoire l'analyse du cycle de vie (ACV)** pour tout nouveau projet.

Aujourd'hui, peu de projets intègrent une ACV complète (extraction des matières premières → démolition). Pourtant, elle est essentielle pour connaître l'impact réel d'un bâtiment.

- **Encourager la déconstruction sélective** via une directive spécifique ou une annexe à la directive déchets ou un guide européen.

La déconstruction sélective permet de récupérer les matériaux en bon état pour leur réemploi. Ce n'est pas encore généralisé.

Dimension économique

- **Réformer la commande publique européenne** pour inclure des exigences circulaires (matériaux réemployés, ACV, réparabilité)

Le poids des marchés publics peut transformer les pratiques. Il faut intégrer des critères de réemploi et de performance environnementale dans les cahiers des charges.

- Instaurer la possibilité d'inscrire **un critère de préférence géographique** dans les marchés publics.

Interdit par le droit européen, le critère géographique dans les marchés publics est l'un des principaux leviers de structuration d'offres circulaires et de proximité.

- **Instaurer une TVA réduite** pour les matériaux issus du réemploi, du reconditionnement et de recyclage.

Le levier fiscal constitue un outil au service de la rentabilité des modèles circulaires.

Dimension opérationnelle

- **Harmoniser les normes de traçabilité** et certification des matériaux de réemploi.

Un obstacle majeur au réemploi est l'absence de normes claires sur la qualité, la sécurité, la traçabilité des matériaux.

- Créer un **référentiel européen du réemploi** dans la construction, avec des fiches de bonnes pratiques

Il manque un référentiel commun de bonnes pratiques à l'échelle de l'UE pour guider les maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études.

Dimension planification

- Mettre en place une **stratégie européenne du “bâtiment circulaire”** à l’horizon 2050.

Beaucoup de textes et de normes relatives à la construction sont éparpillées. L'UE doit se doter d'une stratégie spécifique liée aux enjeux de circularité dans le bâtiment.

- Créer un **Observatoire européen de la circularité** dans le BTP.

Cet Observatoire pourrait centraliser les données sur le réemploi, la quantité de déchets, la performance ACV, les innovations...

- **Harmoniser les statuts de déchets** pour permettre une plus grande fluidité dans les transferts de flux en vue de réemploi, réutilisation et recyclage.

Aujourd’hui, certaines barrières réglementaires ne facilitent pas le transfert de matériaux secondaires d’un pays à l’autre au sein du marché unique.

Vos propositions